

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME – NORD

DEPARTEMENT DE MAYO – KANI

COMMUNE DE TOULOU

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO – KANI DIVISION

TOULOU COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

TECHNICAL SERVICE

DECISION D'ATTRIBUTION

N°013/DA/REN/DMK/C-TLM/SG/ST/2026 DU 20/04/2026 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/REN/DMK/C/TLM/SG/ST/2026 DU 25/02/2026 EN PROCEDURE NORMALE RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DJERNIGUE (LOT 2), DANS LA COMMUNE DE TOULOU, DEPARTEMENT DU MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME – NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE TOULOU

FINANCEMENT : BIP MINSANTE Exercice 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOULOU : AUTORITE CONTRACTANTE.

- Vu la Constitution ;
- Vu La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu La Loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 Août 2013 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu Les Circulaires N°002 et N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités publiques, pour l'Exercice 2026 ;
- Vu La décision municipale n°003/DM/REN/DMK/C/SG/TLM/2026 du 26 Janvier 2026 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de

TOULOUUM ;

Vu Le Procès-verbal N°07/PV/CIMP-TLM/2026 du 27/03/2026 de la CIPM de la Commune de TOULOUUM relatif au dépouillement et à la proposition d'attribution ;

Vu La lettre du Président de la CIPM de la Commune de TOULOUUM n°05/L/MINDDEVEL/REN/DMK/C/CIPM/TLM/2026 de la 31/03/2026 portant proposition d'attribution du marché de l'équipement en matériels médical du Centre de Sante Intégré de DJERNIGUE (LOT 2) dans la Commune de Toulouum, Département du Mayo-Kani, Région de l'Extrême – Nord à SAPER SARL, Tél : 697 22 74 13

DÉCIDE :

Article 1^{er}: LE MARCHE, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/DC/REN/DMK/C/TLM/SG/ST/2026 DU 25/02/2026 EN PROCEDURE NORMALE RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DJERNIGUE (LOT 2), DANS LA COMMUNE DE TOULOUUM, DEPARTEMENT DU MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME – NORD EST ATTRIBUE A SAPER SARL CONFORMEMENT AU TABLEAU CI-APRES :

Lot N°	Désignation du Marché	Attributaire	Montant HT Proposé	Montant TTC Proposé	Montant corrigé HT	Montant corrigé TTC	Délai d'exécution
01	EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DJERNIGUE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE TOULOUUM, DEPARTEMENT DU MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME – NORD	SAPER SARL, Tél : 697 22 74 13	5 744 000 FCFA	5 744 000 FCFA	5 744 000 FCFA	5 744 000 FCFA	Deux (02) mois

Article 2 : Le Directeur de l'Entreprise concernée est invité à se présenter **sous huitaine** à la **Commune de TOULOUUM**, pour les modalités d'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ MINMAP/YDE
- ✓ PREFET/MK
- ✓ ARMP/EN/MRA
- ✓ DDMINMAP/MKINTERESSE
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

TOULOUUM, le **20/04/2026**

Le Maire (Autorité Contractante)



Mr. Matoroua

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

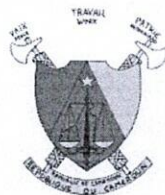
REGION DE L'EXTREME – NORD

DEPARTEMENT DE MAYO – KANI

COMMUNE DE TOULOU

SECRETIARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO – KANI DIVISION

TOULOU COUNCIL

SECRETIARIAT GENERAL

TECHNICAL SERVICE

COMMUNIQUE

N°013/C/REN/DMK/C/TLM/SG/ST/2026 DU 20/04/2026 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°008/DC/REN/DMK/C/TLM/SG/ST/2026 DU 25/02/2026 EN PROCEDURE NORMALE RELATIF A L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DJERNIGUE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE TOULOU, DEPARTEMENT DU MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME – NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE TOULOU

FINANCEMENT : BIP MINSANTE Exercice 2026

Le Maire de la Commune de TOULOU, **Autorité Contractante**, informe le public que, par décision N°013/DA/REN/DMK/C-TLM/SG/ST/2026 DU 20/04/2026, l'Entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert susmentionnés pour le montant et le délai suivants :

Lot N°	Désignation du Marché	Soumissionnaires	Montant HT=TTC Proposé	Montant corrigé HT = TTC	Délai d'exécution	Rang	Observation
01	EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DJERNIGUE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE TOULOU, DEPARTEMENT DU MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME – NORD	SAPER SARL, Tél : 697 22 74 13	5 744 000 FCFA	5 744 000 FCFA	Deux (02) mois	1 ^{er}	Attributaire
		TUMANS MEDICAL	8 484 000 FCFA	8 484 000 FCFA	Deux (02) mois	3 ^e	Éliminé
		SADICOM	7 250 000 FCFA	7 250 000 FCFA	Deux (02) mois	2 ^e	Éliminé

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la **Commune de TOULOU** dans un délai de huit (08) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription de son projet de Marché.

Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour le soumissionnaire non retenu./-

TOULOU, le 20/04/2026

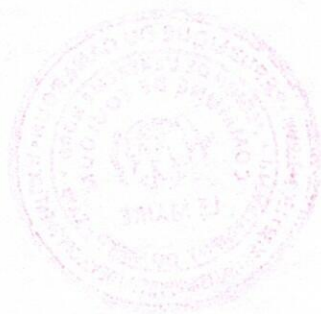
Le Maire (Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ MINMAP/YDE
- ✓ PREFET/MK
- ✓ ARMP/EN/MRA
- ✓ DDMINMAP/MK
- ✓ INTERESSE
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO/ARCHIVES



Mr. Matorou



100-100000-100